



REGLEMENT DE L'ECOLE DE FOOTBALL



« L'école de Football du Foyer Espérance de TRELAZE accueille les enfants (garçons et filles) des catégories allant des U6 au U13, ainsi que les U14F.

Cette école n'est pas une école de compétition mais d'apprentissage. L'école de foot n'est pas un centre aéré, ni une garderie, mais un lieu où l'enfant apprendra les techniques et les valeurs du football ainsi que les valeurs du club (respect, discipline, partage, cohésion,...).

Le club du Foyer Espérance de TRELAZE considère l'école de football comme un maillon essentiel dans la vie du club. »

LES JEUNES D'AUJOURD'HUI SONT LES ADULTES DE DEMAIN

Article 1 : Objectif de l'école de Football

L'école a pour but d'apporter aux enfants de 6 à 13 ans une initiation au football dans un esprit de fair-play, de respect, d'honnêteté, d'écoute et de politesse. Afin de répondre à cette idée, les éducateurs et dirigeants veillent à respecter différentes stratégies :

- Accueillir tous les jeunes joueurs et joueuses sans faire de sélection.
- Proposer des séances d'entraînements adaptés.
- Avoir un encadrement responsable et formé.
- Transmettre les valeurs du club.

Article 2 : Conditions d'inscription

La section football est ouverte à tous les enfants âgés de 6 à 12 ans (garçons) et jusqu'à 13 ans pour les filles.

Article 3 : Comportement des joueurs.

1- Les joueurs sont tenus de respecter le matériel et les locaux mis à leur disposition. En cas de dégradation volontaire, les parents de ces derniers supporteront les frais de remise en état.

2- Les joueurs doivent participer à la sortie et au ramassage du matériel, ainsi qu'au nettoyage des vestiaires en fin de séance.

3- Tout joueur qui aurait un comportement présentant une gêne permanente pour le reste du groupe se verra réprimandé par son éducateur et sanctionné (suspension à une ou plusieurs rencontres),

- S'il insiste, le conseil de discipline (composé du président, du responsable technique et de l'éducateur) aura un entretien avec ses parents.

- S'il insiste encore le joueur sera exclu définitivement du club.

4 - Tout joueur, qui aurait commis une faute grave, peut être, après l'avis du conseil de discipline, renvoyé du club sans préavis et sans remboursement de la cotisation.

Listes des fautes graves :

- Insultes envers un partenaire, un adversaire, un dirigeant, un parent, un arbitre.

- Bagarre, incivilités,...

- Vol.

- Non respect des horaires et de fonctionnement de l'équipe.

- Non respect de l'adulte et autres membres.

5- Les objets de valeurs (téléphones portables, jeux vidéos, mp3, argent...) sont interdits les jours d'entraînement et de matchs. En cas de vol, le club ne pourra être tenu pour responsable.

6 - Il est interdit de jouer dans les vestiaires, d'uriner dans les douches, de chahuter, de lancer des objets ou vêtements appartenant à un partenaire sous la douche. Le joueur qui enfreindrait ce principe sera exclu du club pendant 1 mois.

Article 4 : Comportement des parents

1- Un parent qui se rendrait coupable d'un geste grave sur le terrain ou en dehors du terrain, lors d'un entraînement ou d'une rencontre officielle, devra verser au club le montant de l'amende infligée par la commission de discipline du district.

2- Les parents sont priés d'assister aux réunions :

- de présentation de début de saison.
- d'organisation des déplacements.
- et celles qui leur seront proposées au cours de la saison (tournoi, assemblée générale,...)

Article 5 : Equipements

Les parents doivent s'assurer que leurs enfants possèdent à l'entraînement comme en matchs, le matériel nécessaire dans leur sac de sport :

A l'entraînement :

- Une paire de chaussure de foot
- Une paire de chaussettes
- Une paire de protège tibia
- Un nécessaire pour la douche
- Un short et maillot de foot
- Un coupe vent en cas de pluie
- Bonnet, gant, survêtement pour le froid

Au Match :

- Une paire de chaussure de foot.
- La paire de chaussette du club.
- Le short du club.
- Une paire de protège-tibia.
- Un nécessaire pour la douche.
- Un coupe vent en cas de pluie.
- Bonnet, gant pour le froid.

Article 6 : Les entraînements

1 - L'entraînement est obligatoire pour prétendre participer aux matchs ou plateaux.

Tout blessé ne pourra prendre part à l'entraînement.

2 - En cas d'absence, les parents doivent prévenir au moins 1 heure avant le début de séance.

3 - Les horaires des séances annoncés sont ceux du début de l'activité. Les joueurs doivent donc être en tenue à l'heure indiquée. Les horaires sont affichés sur le panneau « Ecole de Football » et le site internet du club.

4 - Une personne référente pour chaque catégorie est à disposition des joueurs et parents pour prendre des messages ou des informations.

5 - Les enfants sont à récupérer dans les 30 minutes suivant le plateau ou la séance. Aucun enfant ne sera ramené chez lui. Pour le cas des mineurs amenés à rentrer par leur propre moyen, une décharge parentale est à complétée et à remettre à l'éducateur responsable.

Article 7 : Les matchs

1 - La présence des joueurs convoqués aux rencontres est obligatoire. En cas d'indisponibilité, les parents doivent prévenir l'éducateur 48 heures avant.

2 - Les convocations sont affichées sur le panneau « Ecole de football » au stade à partir du jeudi et sur le site internet du club. Lors des matchs, les joueurs devront être présents à l'heure de la convocation. Pour les matchs à l'extérieur, les rendez vous se font au stade.

Article 8 : Le comportement

1 - Si un joueur devait répéter son absence aux entraînements ou ne pas se présenter à une convocation, le club se réserve le droit de suspendre le joueur à plusieurs rencontres.

2 - L'éducateur de l'équipe est le seul responsable de l'entraînement et à pouvoir intervenir dans la composition de l'équipe.

3 - Les accompagnateurs d'équipes et dirigeants doivent être connus et reconnus par le bureau du club (licences). Ils ont pour mission d'accueillir les autres équipes, de remplir la feuille de match, veiller au rangement du matériel et à l'état des locaux lors du départ. Ils doivent admettre les décisions des éducateurs et l'avertir d'éventuelles difficultés.

4- La douche est à prendre après l'entraînement (prévoir le nécessaire).

Article 9 : Les transports

1 - Pour les déplacements à l'extérieur, chaque dirigeant prévoit un planning de transport. En cas d'indisponibilité, les parents doivent contacter le dirigeant une semaine avant.

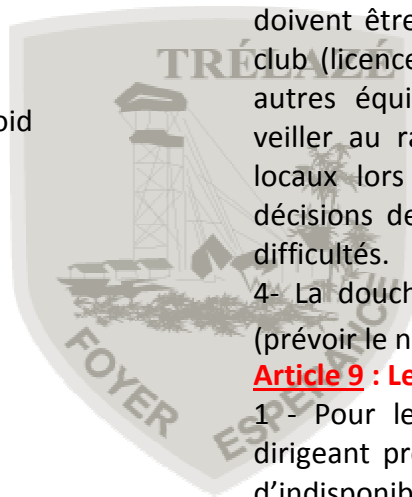
2 - Les parents sont responsables de l'intégrité des enfants pendant le transport.

3 - Le club rappelle que les rehausseurs sont obligatoires pour le transport des enfants de 6 à 11 ans.

Article 10 : En cas d'accident

1 - En cas d'absence des parents lors d'une séance d'entraînement ou à une rencontre, l'éducateur présent devra disposer d'une décharge parentale permettant de prendre toutes les mesures d'urgence.

2 - Tout joueur blessé dans le cadre de l'activité sportive doit en informer son éducateur. La Mutuelle des Sportifs peut compléter les frais médicaux après la sécurité sociale et votre complémentaire personnelle, si souscription. Pour ce faire, vous devrez retirer un certificat d'accident à faire remplir par votre médecin et à envoyer dans les 5 jours suivants l'accident.



Article 11

Chacun des membres du club représente le Foyer Espérance de TRELAZE et son comportement envers les autres doit être exemplaire.

Article 12

Chacun se doit de respecter les panneaux d'interdiction de fumer ou de stationner.

Article 13

Par mesure d'hygiène et de sécurité, merci de ne pas jeter de mégots, verres ou papiers dans l'enceinte du stade et les ramener à la poubelle.

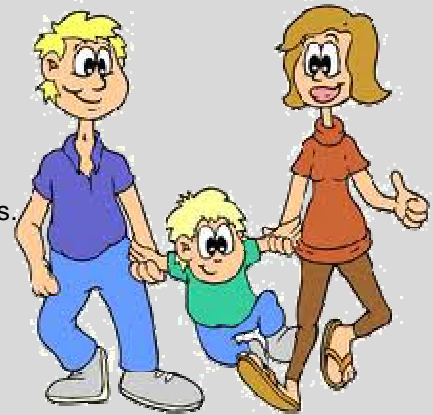
Article 14

La signature de la licence entraîne l'acceptation du présent règlement, de la charte de la section foot, et du règlement – section football. Pour les joueurs mineurs, la signature de la licence engage les responsables légaux de l'enfant.

Foyer Espérance Trélazé
Le Président

Les parents s'engagent à :

- ◆ M'assurer que mon enfant a un équipement adapté.
- ◆ Respecter les dirigeants, les accompagnateurs et les éducateurs.
- ◆ Respecter les décisions de l'éducateur.
- ◆ Encourager l'équipe de son enfant dans les meilleurs moments, mais également lors des défaites.
- ◆ Ne pas être un deuxième éducateur au bord du terrain.
- ◆ Respecter les décisions de l'arbitre.
- ◆ Respecter les horaires des entraînements et des matchs.
- ◆ Prévenir l'éducateur en cas d'absence de leur enfant.
- ◆ S'informer sur les convocations et sur le maintien des matchs.
- ◆ Etre tolérant.
- ◆ Participer aux transports.
- ◆ Avoir une attitude irréprochable, exemplaire et de fair-play.
- ◆ Rester derrière la main courante.



La joueuse ou le joueur s'engage à :

- ◆ Jouer au football pour se faire plaisir et s'épanouir.
- ◆ Ecouter et respecter les éducateurs et les dirigeants.
- ◆ Avoir une tenue adaptée à la météo.
- ◆ Apprendre, respecter les règles du jeu, et ne pas contester les décisions de l'arbitre.
- ◆ Etre poli(e) en toutes occasions.
- ◆ Apporter mon aide au ramassage du matériel.
- ◆ Accepter de perdre et reconnaître ses erreurs.
- ◆ Apprendre à jouer et à vivre en équipe avec ses copains.
- ◆ Respecter ses partenaires mais aussi les adversaires.
- ◆ Serrer la main de l'arbitre et des adversaires à la fin du match.
- ◆ Bannir toutes méchancetés et toutes paroles blessantes. J'encourage mes coéquipiers.
- ◆ Faire preuve de fair-play en toutes occasions. Je ne veux pas gagner en trichant.
- ◆ Respecter le matériel et les locaux mis à disposition.

